

**N° 08/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 février 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 février

**Objet de la délibération :**

Contrat de coopération PTRE-SARE-EFFILOGIS

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Olivier DARD à Sylvie LHERITIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR
<b>Procuration</b>	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Serge MONNET par Hubert JUSTE
<b>Suppléé(e)s</b>	Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Mickaël NICOLET, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET
<b>Excusé(e)</b>	Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascale PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Rémy STADELMANN
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe GARNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le programme Effilogis-maison individuelle est un service régional initié par la Région Bourgogne - Franche-Comté en partenariat avec l'ADEME et l'Etat. Ce programme Régional est financé en partie par la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) via le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique). Les CEE sont des subventions versées par les producteurs et fournisseurs d'énergie sur obligation de l'Etat afin de financer des programmes et actions permettant de réaliser des économies d'énergie.

Vu la délibération n°07/21 du 21/01/2021 de la CCLL approuvant le lancement de la démarche PTRE financée en grande partie par le programme Effilogis Régional.

Considérant que la Région Bourgogne Franche-Comté et les PTRE Effilogis sont engagés dans le programme SARE et que le cahier des charges du programme SARE a évolué au 1er janvier 2022 suite à une concertation nationale menée à partir de juin 2021, le contrat de coopération public-public entre la Région et notre territoire est soumis à approbation lors du présent conseil,

Considérant que le présent contrat de coopération n'a aucune incidence financière pour la CCLL et qu'il définit :

- Un programme d'actions avec des objectifs chiffrés de la PTRE pour 3 ans (Annexe 3)
- L'engagement des parties
- Les modalités de suivi et reporting

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

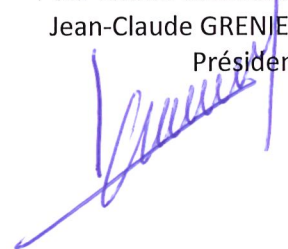
- D'approuver le Contrat de coopération public-public entre la Région et la Communauté de Communes Loue Lison ;
- D'autoriser le président à signer le contrat de Coopération.

Fait et délibéré en séance, le 10.02.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220210-08-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2022